

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCOR EURO FINANCIALS

FR0010986281 – Part C EUR

OPCVM géré par SCOR Investment Partners SE – Groupe SCOR

Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice Bank of America Merrill Lynch Subordinated Euro Financial Index (disponible chaque jour par Bloomberg sous le code EBSU Index) sur la durée de placement recommandée. Cet indicateur est composé des obligations subordonnées émises par des institutions financières sur le marché obligataire euro.

Le processus de gestion du FCP s'articule autour de deux axes :

- l'analyse « top down », dépendante de facteurs macro-économiques, détermine l'allocation globale du fonds en termes d'exposition au marché du crédit,
- l'analyse « bottom up » sélectionne les titres et émetteurs de l'univers au cas par cas afin d'atteindre l'allocation globale cible.

Le FCP investit en obligations et titres de créances émis par des institutions financières et des états souverains des pays de l'OCDE. La part des titres d'émetteurs non OCDE (y compris les pays émergents) ne pourra être supérieure à 30% de l'actif net. Le FCP peut investir sur toute catégorie d'émetteurs en termes de rating ou de créance (senior, senior non preferred ou subordonné), y compris les titres spéculatifs et non notés, incluant des obligations « callables », des contingents convertibles (« CoCos ») ou des Additional Tier 1. Le FCP investit uniquement dans des titres libellés en EUR. L'ensemble de ces instruments financiers peuvent être à taux fixe, variable et/ou révisable, du secteur public ou privé.

Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité taux comprise entre 0 et 10, sans contrainte de maturité sur les titres.

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de l'actif net en actions de toute capitalisation, sans contrainte de zone géographique (y compris les pays émergents) libellées en EUR.

Durée minimale de placement recommandée :	3 ans – ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.
Affectation du résultat :	Capitalisation et/ou distribution des résultats nets – capitalisation des plus-values nettes réalisées.
Conditions de souscriptions / rachats :	Souscriptions et rachats reçus à tout moment et centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) avant 12h00 (heure de Paris). Ordres exécutés sur la base de cette valeur liquidative (J) - Règlement J+2.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque de niveau 4 s'explique par le fait que le FCP investit en titres subordonnés perpétuels, en obligations contingents convertibles (« CoCo ») financières ou en Additional Tier 1.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : Ce risque réside dans le fait qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance puisse ne pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons et/ou au remboursement du capital à l'échéance. Le risque de crédit peut augmenter dans le cadre du recours à des titres spéculatifs ou non notés. Cette défaillance pourrait se traduire par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de crédit recouvre également le risque de dégradation de l'émetteur qui peut provoquer une baisse de la valeur des titres qu'il a émis et donc de la valeur liquidative.

Impact des techniques de gestion : L'utilisation des produits dérivés et des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner des variations sensibles de la valeur liquidative à la hausse comme à la baisse.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,50% TTC (*)
----------------	---------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

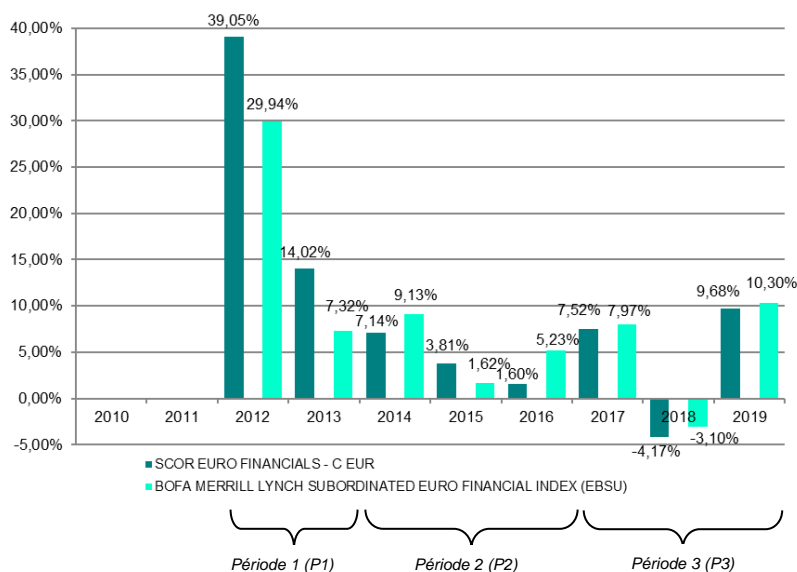
Frais d'entrée et de sortie : l'investisseur peut obtenir auprès de la société de gestion ou du distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

(*) L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que le chiffre de « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018, et que ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances sont calculées nettes des frais de gestion.

Les performances de l'OPCVM comme celles de l'indicateur de référence sont calculées coupon net réinvesti.

Les performances affichées avant le 7 août 2017 et avant le 15 janvier 2014 ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité, la stratégie d'investissement ayant été modifiée à ces dates :

- P1 : avant le 15 janvier 2014, investissement principalement dans des obligations et titres de créance émis par des entreprises et des états souverains libellés en EUR,

- P2 : à partir du 15 janvier 2014 et avant le 7 août 2017, investissement principalement en obligations et titres de créance émis par des institutions financières et des états souverains des pays de l'OCDE libellés en EUR, USD, CHF ou GBP,

- P3 : à partir du 7 août 2017, investissement principalement en obligations et titres de créance émis par des institutions financières et des états souverains des pays de l'OCDE libellés en EUR.

Jusqu'au 16 février 2017, l'indicateur de référence était l'Eonia. A compter du 17 février 2017, l'indicateur de référence est le Bank of America Merrill Lynch Subordinated Euro Financial Index.

Année de création de la part	Devise
2011	EUR

Informations pratiques

Dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel)

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCOR Investment Partners SE
Service commercial & marketing
5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Toute explication supplémentaire sur cet OPCVM peut être obtenue auprès de la société de gestion.

Fiscalité

La législation fiscale applicable dans le pays d'origine de l'OPCVM peut avoir un impact sur les investisseurs.

La responsabilité de SCOR Investment Partners SE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

SCOR Investment Partners SE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 30 janvier 2020.